



AGRICULTURE ET ALIMENTATION ENQUÊTE

Travailleurs saisonniers du Maghreb : la FNSEA lance son propre business

Grâce à des accords passés en Tunisie et au Maroc, le syndicat agricole a décidé de fournir des « saisonniers hors Union européenne » aux agriculteurs. Elle fait des prix de gros et recommande d'éviter de parler de « migrants ».

Karl Laske - 29 février 2024 à 12h22

Le syndicat de l'agrobusiness ne laisse décidément rien au hasard. Après avoir mis des pions dans la banque, l'assurance, les oléoprotéagineux ou le biodiesel, la FNSEA vient de lancer un service destiné à fournir des saisonniers aux agriculteurs français. Jérôme Volle, vice-président du syndicat agricole, a organisé, mercredi, au Salon de l'agriculture, une réunion de présentation du dispositif, fermée au public et aux journalistes.

Pour l'instant, la chambre d'agriculture Provence-Alpes-Côte d'Azur (Paca) a été la seule à promouvoir ce « *nouvel outil* » destiné « à faire face à la pénurie de main-d'œuvre ». Le nom du service, « Mes saisonniers agricoles », a été déposé, le 9 janvier, à l'Institut national de la propriété industrielle (Inpi).

Ce « *service de recrutement* » de la FNSEA repose sur « un partenariat avec les ministères et les partenaires emploi de la Tunisie et du Maroc » et ne proposera que des saisonniers recrutés hors Union européenne. Ce service n'est pas sans but lucratif. Selon des documents obtenus par Mediapart, le syndicat s'apprête à facturer aux agriculteurs « 600 euros hors taxe » par saisonnier en cas de commande « de 1 à 3 saisonniers », mais il fait un prix « à partir du 4^e saisonnier » : « 510 euros hors taxe le saisonnier ».

Cette note interne précise qu'un montant de 330 euros est

affecté à la « *prestation fixe* » du syndicat (« *rétribution FNSEA* »), pour la « *recherche / formalité* » et le fonctionnement de la « *cellule recrutement* ». Et qu'une rétribution de 270 euros, « *ajustable* », pourra être perçue par la fédération départementale du syndicat.

Ces montants sont calculés « *pour la première année* », car la FNSEA propose aussi son « *offre renouvellement* », pour un ou plusieurs saisonniers « *déjà venu(s) sur l'exploitation* », soit « 120 euros hors taxe par saisonnier, puis au 4^e 20 euros par saisonnier ». Le syndicat entend donc prélever sa dîme aussi pour les saisonniers déjà connus de l'employeur.

« *Le réseau FNSEA est le premier à mettre en place un schéma organisé et vertueux incluant la phase amont de recrutement dans les pays hors UE* », vante un autre document, qui précise les « *éléments de langage* » destinés à promouvoir le service « *auprès des employeurs agricoles* ». « *La construction d'un cadre administratif conventionné a été réalisée en concertation avec les ministères de l'intérieur, du travail, des affaires étrangères, les agences pour l'emploi* », indique ce document, qui signale que « *les premiers pays engagés dans la démarche sont la Tunisie et le Maroc* », mais que « *d'autres suivront* ».

Dans le lot des récentes concessions gouvernementales à la FNSEA figure d'ailleurs la possible inscription de plusieurs métiers agricoles dans la liste des métiers en tension – agriculteurs, éleveurs, maraîchers, horticulteurs, viticulteurs et arboriculteurs salariés. Cette mesure qui pourrait être prise par arrêté, le 2 mars, après consultation des partenaires sociaux, doit permettre d'accélérer les procédures de recrutement hors UE. Et devrait donc faciliter le fonctionnement de la cellule *ad hoc* du syndicat.

Dans sa note de cadrage, la FNSEA avertit son réseau d'un « *point de vigilance* » sur le vocabulaire à employer s'agissant des saisonniers et recommande d'éviter d'employer les termes « *migrant* » ou « *primo-migrant* » dans leur description du service.

Le fonctionnement de la « cellule recrutement » des saisonniers n'est pas détaillé par la FNSEA. « *Les candidats sont retenus selon les critères mis en place par un comité de sélection composé d'exploitants qui examinent la pertinence des candidatures* », précise seulement le syndicat.

« *L'exploitant retrouve le pouvoir de déterminer les compétences souhaitées pour les saisonniers qu'il recrute, il redevient donc maître de ses choix en matières RH. La FD [la fédération départementale – ndlr] l'accompagne et vérifie avec lui la cohérence de ses besoins avec les productions pratiquées (nombre de saisonniers, périodes, tâches).* »

Le précédent de Wizifarm

« Nos saisonniers agricoles » n'est pas la première tentative de la FNSEA sur le marché du travail des saisonniers. En 2019, sa fédération départementale de la Marne et deux entreprises contrôlées par le syndicat avaient créé une start-up, Wizifarm, pour offrir aux agriculteurs une plateforme de recrutement de saisonniers en ligne « *en s'inspirant du modèle des sites de rencontre* ». Lors du premier confinement, cette plateforme est mise à profit par la FNSEA et Pôle emploi pour tenter de fournir de la main-d'œuvre à l'agriculture dans le cadre de l'opération « *desbraspourtonassiette.wizi.farm* ».

La structure a été initialement capitalisée à hauteur de 800 000 euros par « *l'apport en nature de logiciels* » achetés par la FDSEA à la société TER'informatique – présidée par le secrétaire général adjoint de la FDSEA, Mickaël Jacquemin –, et par l'apport de 100 000 euros de la société d'expertise comptable de la fédération, AS Entreprises – présidée par le président de la FDSEA Hervé Lapie.

Cinq fédérations départementales du syndicat et la chambre d'agriculture de la Marne ont rejoint la start-up en 2021. Mais, fragile financièrement, Wizifarm s'essouffle. La société vote sa dissolution

anticipée et sa mise en liquidation judiciaire fin 2022. Wizifarm laisse un passif de 1,3 million d'euros. Contactés, Hervé Lapie et Mickaël Jacquemin ont refusé de répondre aux questions de Mediapart.

On ne sait pas précisément comment la cellule de la FNSEA fonctionnera avec ses « fédés » départementales mais « *un process informatique national* » doit charpenter l'initiative. Sollicité par Mediapart au Salon de l'agriculture, Jérôme Volle, artisan de ce dispositif, vice-président de la FNSEA et président de sa commission emploi, n'a pas souhaité répondre à nos questions.

En 2022, il soulignait que « *les filières viticoles et arboricoles* », « *très gourmandes en main-d'œuvre* », étaient « *les plus mobilisées dans la recherche de candidats* », suivies par la filière maraîchage.

Aucune des différentes notes de cadrage obtenues par Mediapart n'évoque la rémunération des saisonniers ou leurs conditions de travail ou d'hébergement, pourtant récemment au cœur de l'actualité. En septembre dernier, après la mort de quatre personnes lors des vendanges en Champagne, la Confédération paysanne avait demandé un « *plan de vigilance et d'amélioration des conditions de travail et de rémunération* » pour les saisonniers, ainsi que « *le contrôle des sociétés de prestation de services internationales* ».

Karl Laske

Si vous avez des informations à nous communiquer, vous pouvez nous contacter à l'adresse enquete@mediapart.fr. Si vous souhaitez adresser des documents en passant par une plateforme hautement sécurisée, vous pouvez passer par SecureDrop de Mediapart, [la marche à suivre est explicitée dans cette page](#).